


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS\_FR

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : SynPower™ ENV C2 5W-30  
 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline  
 Wieldrechtseweg 39  
 3316 BG Dordrecht  
 Pays-Bas  
 +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou  
 prendre contact avec le CSR local

SDS@valvoline.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865, ou appeler  
 le SAMU en composant le 01 40 05 48 48

**Informations sur le produit**

+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre  
 contact avec le CSR local

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**
**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Étiquetage supplémentaire:**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient C14-16-18 Alkyl phenol. Peut produire une réaction allergique.


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Version: 3.4

**2.3 Autres dangers**
**Conseil supplémentaire**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2 Mélanges**

Nature chimique : La matière peut accumuler des charges électrostatiques

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Huiles Lubrifiantes (Pétrole), C20-50, Base Huile Neutre, Hydrotraitement	72623-87-1 276-738-4 01-2119474889-13-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 10,00 - < 15,00
C14-16-18 Alkyl phenol	931-468-2 01-2119498288-19-xxxx	Skin Sens.1B; H317 STOT RE2; H373	>= 1,00 - < 2,50

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.  
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Version: 3.4

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes** : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
- troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
  - irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
- Risques** : Une aspiration aiguë de grandes quantités de produit chargé d'huile peut provoquer une grave pneumonie par aspiration. Les patients qui aspirent ces huiles devraient être suivis pour surveiller le développement de séquelles à long terme. Une aspiration répétée de petites quantités d'huile minérale peut donner lieu à une inflammation chronique des poumons (c'est-à-dire, pneumonie lipidique), qui peut progresser en une fibrose pulmonaire. Les symptômes sont souvent subtils et les changements radiologiques semblent pires que les anomalies cliniques. Occasionnellement, une toux persistante, une irritation des voies respiratoires supérieures, un essoufflement en cas d'effort, une fièvre et des expectorations hémopto#ques se produisent. Il est peu probable qu'une exposition par inhalation à des aérosols d'huile en dessous des limites actuelles d'exposition professionnelle provoquent des anomalies pulmonaires.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement** : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Eau pulvérisée
  - Mousse
  - Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - Poudre chimique sèche

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

la lutte contre l'incendie : égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.  
 Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
 Équipement de protection individuel, voir section 8.


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Mesures d'ordre technique**

Une ventilation générale devrait être suffisante pour des conditions normales d'utilisation. Toutefois, si les conditions de fonctionnement inhabituelles existent, fournir (échappement général et / ou local) une ventilation mécanique suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:  
Chaussures de sécurité

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
point d'écoulement	: < -39 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 230 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0,853
Densité	: 0,853 gcm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité  
 Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 10,4 mm<sup>2</sup>/s (100 °C)  
 env. 62 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

**10.4 Conditions à éviter**
**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Des bases fortes  
 Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
 Contact avec la peau  
 Contact avec les Yeux  
 L'ingestion


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Version: 3.4

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

Huiles Lubrifiantes (Pétrole), C20-50, Base Huile Neutre, Hydrotraitement

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'inhalation dans les classifications SGH.

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**Composants:**

C14-16-18 Alkyl phenol

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'ingestion dans les classifications SGH.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

Huiles Lubrifiantes (Pétrole), C20-50, Base Huile Neutre, Hydrotraitement

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

C14-16-18 Alkyl phenol

Méthode: OCDE ligne directrice 431

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques: Irritation ou lésion de l'œil peu probables.

**Composants:**

Huiles Lubrifiantes (Pétrole), C20-50, Base Huile Neutre, Hydrotraitement

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

C14-16-18 Alkyl phenol


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Espèce: Lapin

Résultat: Légère irritation passagère

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques: Basé sur des produits similaires

**Composants:**

Huiles Lubrifiantes (Pétrole), C20-50, Base Huile Neutre, Hydrotraitement

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

C14-16-18 Alkyl phenol

Type de Test: Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Espèce: Souris

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

C14-16-18 Alkyl phenol

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames

Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

C14-16-18 Alkyl phenol

Organes cibles: Foie

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Huiles Lubrifiantes (Pétrole), C20-50, Base Huile Neutre, Hydrotraitement  
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

Huiles Lubrifiantes (Pétrole), C20-50, Base Huile Neutre, Hydrotraitement

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: Calculés >= 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEL: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia (Daphnie)

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

C14-16-18 Alkyl phenol



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Substance d'essai: WAF
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100 mg/l  
 Point final: Inhibition de la croissance  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Substance d'essai: WAF

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

Huiles Lubrifiantes (Pétrole), C20-50, Base Huile Neutre, Hydrotraitement

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 2 - 4 %  
 Durée d'exposition: 28 jr  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

C14-16-18 Alkyl phenol

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
 Remarques: Avis d'expert

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

C14-16-18 Alkyl phenol

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 7,2

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

	Page: 12
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 11.01.2017
	Date d'impression: 14.05.2018
	Numéro de la FDS: 000000085235
SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 872809	Version: 3.4

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Vider les restes.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 00000085235

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

Version: 3.4

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Marchandise non dangereuse

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Marchandise non dangereuse

**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR:** Non applicable

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:** Non applicable

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:** Non applicable

**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

**DANGEREUSES (IMDG):** Non applicable

**RID:** Non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de navire: non applicable

Codes de danger: non applicable

Catégorie de polluants: non applicable

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
 Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC Listé ou en conformité avec l'inventaire

**Inventaires**

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Information supplémentaire**

Date de révision: 11.01.2017

		Page: 15
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.01.2017
		Date d'impression: 14.05.2018
		Numéro de la FDS: 00000085235
SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 872809		Version: 3.4

#### Texte complet pour phrase H

<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité  
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés  
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)


**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 11.01.2017

Date d'impression: 14.05.2018

Numéro de la FDS: 000000085235

Version: 3.4

SynPower™ ENV C2 5W-30 Huile moteur synthétique  
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans  
 plusieurs pays  
 872809

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)

DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)

STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)

STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)

VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)

MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)

WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas

ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)

CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)

DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Phrase R Phrase de risque

Phrase S : Phrase de sécurité

WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne